



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023 à 19 h 00



Date de la convocation : 08 décembre 2023, affichée le jour même

Étaient présents : MM CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, HERITIER Marlène, JUNCA Marie-Claire, LAMARQUE Richard, LAMAGNERE Bernard, LUIS Carlos, COLAS Marie-Laure,

Absents excusés : LALANNE Aurélie (pouvoir à Mr LUIS Carlos)

Absents : LARTIGAU Michel, GINGALI Antonio, RICHARD Christine, BARBERAN Céline

Secrétaire de séance : JUNCA Marie-Claire

DÉBUT DE SÉANCE : 19 h 00

Ordre du jour :

- + Désignation du secrétaire de séance ;
- + Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2023 ;
- + **DELIB-DEC-059** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 ;
- + **DELIB-DEC-060** : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de la Fonction Publique Territoriale ;
- + **DELIB-DEC-061** : Protection sociale complémentaire ;
- + **DELIB-DEC-062** : Demande de subvention association ACCA ;
- + **DELIB-DEC-063** : Demande de subvention Voyage Scolaire – Collège Serge Barranx ;
- + **DELIB-DEC-064** : Demande de subvention association Coopérative scolaire ;
- + **DELIB-DEC-065** : Demande de subvention Voyage Scolaire – Ecole de Goos ;
- + **DELIB-DEC-066** : Demande de subvention association Vaincre la Mucoviscidose ;
- + Décision du Maire ;
- + Questions diverses.

oOo

+ **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame Marie-Claire Junca se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

+ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2023** :

Mr le Maire, demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2023. Ce dernier est **adopté à l'unanimité**.



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023 à 19 h 00



DELIB-DEC-059 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 : Non Adoptée

DELIB-DEC-060 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de la Fonction Publique Territoriale : Non Adoptée

DELIB-DEC-061 : Protection sociale complémentaire : Non Adoptée

DELIB-DEC-062 : Demande de subvention association ACCA :

Messieurs Philippe LEGLIZE, Richard LAMARQUE et Bernard LAMAGNERE membres du bureau de l'association quittent la salle pendant toute la durée des délibérations et du vote.

Cette demande de subvention déjà inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2023 n'avait pu être votée en l'absence de quorum, après la sortie de trois membres du bureau de cette association.

Cette demande est à nouveau portée à l'ordre du jour de cette séance et en vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales « si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Monsieur le Maire représente donc la demande de subvention de l'association Communale de Chasse Agréée (ACCA) qui s'élève à 500 euros pour 2023.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association Communale de Chasse Agréée (ACCA) une subvention de 500 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

VOTE : voix 07 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DELIB-DEC-063 : Demande de subvention Voyage Scolaire – Collège Serge Barranx :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Collège Serge Barranx à Montfort-en-Chalosse organise un voyage scolaire en Espagne pour les élèves de 3^{ième} du Lundi 18 mars 2024 au Mardi 19 mars 2024.

Mme et M CAMIADE Amandine & Benjamin domiciliés à Préchacq-Les-Bains, sollicite la commune pour une aide au financement de ce voyage pour leur enfant Erine CAMIADE.



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023 à 19 h 00



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

d'accorder une subvention sur la base forfaitaire suivante :

- Famille imposable : 40€
- Famille non imposable : 50€

Il est convenu que le versement de cette subvention se fera sous réserve de confirmation écrite de l'organisateur du maintien du séjour.

VOTE : 10 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

+ DELIB-DEC-064 : Demande de subvention association Coopérative scolaire :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association « COOPÉRATIVE SCOLAIRE » pour l'année 2023 qui s'élève à 1 500 €.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'Association « COOPÉRATIVE SCOLAIRE » une subvention de 1 500€ et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

+ DELIB-DEC-065 : Demande de subvention Voyage Scolaire – Ecole de Goos :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'école de Goos pour un montant global de 990 euros, sur la base d'une participation communale de 110€ par élève résidant sur la commune à savoir 9 élèves. Dans le cadre de leur projet éducatif, les enseignantes souhaitent organiser un voyage scolaire de 5 jours avec les élèves de CE2-CM1 du Lundi 25 mars 2024 au Vendredi 29 mars 2024 sur l'Île de Ré.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'école de Goos une subvention de 990€ et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

Cette subvention ne sera attribuée que sous la condition que le voyage scolaire ait bien lieu, après délivrance d'un justificatif et à hauteur du nombre réel d'enfants résidants sur la commune de Préchacq-Les-Bains ayant participé au voyage.

VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023 à 19 h 00



DELIB-DEC-066 : Demande de subvention association Vaincre la Mucoviscidose :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE – Virade de l'Espoir » dans le cadre de l'organisation de sa manifestation La Virade de l'Espoir le Dimanche 29 septembre 2024 dans le parc des arènes de Dax.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE – Virade de l'Espoir » une subvention de 100 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

VOTE : voix 08 POUR (dont 1 pouvoir), 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

Décision du Maire :

- 2023-Nov-022 : achat de la frontale du tracteur pour un montant de 3028,00 € HT, soit 3633,60 € TTC ;
- 2024-Dec-01 : achat et signature d'une parcelle d'un administré au lieu-dit « Arribon » pour un montant de 800,00 € HT hors frais d'actes.

Questions Diverses :

- Programme voirie 2024-2026 reçu de la Communauté de Communes : établir les besoins en voirie pour les 3 ans à venir. La réfection des routes de l'avenue des Sources et de Gribeshaoutes ont été soumises à la commission voirie de la CCTC.
- Organisation du temps scolaire : la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Landes porte à notre connaissance le calendrier des opérations pour une éventuelle modification à la rentrée 2024 de l'organisation du temps scolaire pour l'école. Les enseignants du RPI nous ont fait part lors du conseil de classe de leur souhait du maintien du temps scolaire sur 4.5 jours.
- Le Petit Préchacquois : présentation du devis pour un montant de 514,08 € TTC.
- Bris de glace sur une fenêtre de la Grange de la Haouresse : Monsieur le Maire a contacté l'entreprise HFM afin de procéder au remplacement de la vitre suite à une prise en charge par l'assurance pour un montant de 158,72€ TTC.
- Proposition d'honoraires de l'architecte, Mme Desqueyroux, pour le permis de construire de la Grange de la Haouresse d'un montant de 2400 € HT, soit 2880 € TTC ; ce tarif est basé sur le coût des travaux estimé à 60000 €.
- Bureau Véritas pour la Grange de la Haouresse : Un devis pour la vérification technique et avis sur permis de construire pour un montant de 550,00 € HT.
Un devis pour les vérifications règlementaires après travaux, limitées aux installations électriques pour un montant de 600,00€ HT.



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023 à 19 h 00



- Acquisition par la commune d'un lot de 150 couverts qui seront loués exclusivement aux particuliers lors de la location des salles. Une réunion avec les 3 associations (ACCA- Canaris et Comité des Fêtes) propriétaires de la vaisselle actuelle est prévue afin d'aborder ce nouveau fonctionnement. L'association des Canaris sollicite la mise en place d'un registre détenu en mairie sur lequel serait enregistré tout le matériel appartenant aux différentes associations.
- La municipalité envisage une révision des différents tarifs de location début 2024.
- Préchacades 2024 : elles se tiendront le 01 juin 2024 à Préchac en Gironde.
- 70^{ème} anniversaire du Groupe Scolaire inauguré le 23 mai 1954 : l'association l'Avoir a sollicité la municipalité pour l'organisation d'une manifestation pour cet évènement. Un rendez-vous est à prévoir début 2024.
- Monsieur le Maire a reçu la visite d'un particulier intéressé pour vendre à la commune des parcelles forestières.
- Monsieur le Maire présente un courrier de Mme la Préfète transmis en mairie par Monsieur le député concernant la problématique de l'alimentation de la zone humide de l'Etang du Luc.
- Monsieur le Maire propose l'élaboration d'un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) afin de connaître les travaux à envisager pour une mise aux normes des logements du Presbytère.

FIN DE SÉANCE : 22h07

Secrétaire de séance,

JUNCA Marie-Claire

Monsieur le Maire,

CAZENEUVE Daniel